

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI 21. AVRIL 1792.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 31 mars.

Jusqu'ici tous les jours du regne des François I sont marqués par des traits de douceur, de bonté & de modération qu'il fait éclater dans toutes ses résolutions: Ces jours derniers des personnes en place ayant insisté auprès de S. M. sur quelques changemens qui, suivant leur opinion, exigeaient une prompte exécution, eurent pour réponse du souverain que d'après ses principes il ne voulait & ne pouvait rien faire qui sentit la précipitation, & que comme il s'agissait de ce qui pouvait causer de la peine à autrui, il lui importait de procéder avec lenteur, pour adoucir autant que possible le sort de ses sujets. Les employés de la chancellerie & de la chambre des comptes ayant obtenu l'augmentation de leurs appointemens qu'ils avaient inutilement sollicitée depuis longtems, se présentèrent il y a quelques jours à S. M. pour lui en faire leurs très humbles remerciemens: Ce prince leur répondit de la manière la plus gracieuse, qu'il était d'autant plus satisfait de les voir tous contents, que c'était à leur égard qu'ils s'était vu à même d'exercer un de ses premiers actes de justice. — L'état militaire restera sur le même pied où il se trouvait sous le regne de l'empereur Joseph, & il paraît, que dans tout ce qui peut intéresser les armées de S. M. S. Exc: Mr. le maréchal de Lasoy sera consulté comme celui à qui on doit la plus grande partie des établissemens utiles qui les regardent.

Vienne le 8 avril.

On assure que la Russie a fait remettre à notre cour, une déclaration concernant la nouvelle constitution de Pologne, qui est peu propre à engager le roi François, à s'immiscer dans les affaires de la France; nous attendons des détails ultérieurs touchant cette nouvelle.

RUSSIE.

Petersbourg, le 25 mars. Un courrier nous a apporté la nouvelle, que notre commerce avec la Chine a été remis en activité le 19 février. Le tribunal Chinois a écrit à notre sénat. une lettre dont voici l'extrait: *Vous nous avez adressé, il y a quelque tems, une lettre où vous exprimiez les vœux que vous formiez, de rouvrir votre commerce limitrophe avec notre pais; & de maintenir la paix & la bonne intelligence qui subsistent entre les deux empires. Nous en avons communiqué le contenu à notre empereur; & il nous a ordonné de vous mander que notre commerce avec la Russie pourra être rétabli, pourvu qu'il ne nuise pas au bon ordre & qu'il contribue à cimenter une paix éternelle. En cas que les Russes commettent quelque injustice, ce commerce sera interrompu, sans qu'il puisse être remis de longtems en activité. — Ce commerce limitrophe restera sur le même pied que précédemment. Nous n'avons pas d'amandement à y proposer; s'il arrivait que quelque friponnerie ou infidélité eussent*

lieu, nous punirons les Chinois coupables d'après nos loix & vous ferez la même chose de votre côté à l'égard des Russes. Pour prévenir néanmoins ces excès, votre gouverneur pourra prendre des arrangements avec nos agents (ambanes) à qui nous avons donné des instructions sur cet objet. Nous vous engageons encore une fois à veiller à ce qu'il regne entre les deux empires une bonne harmonie & une paix éternelle. Ordonnez donc que votre gouverneur se concerté avec nos agents, pour rétablir le commerce qui a été si long-tems interrompu entre les deux empires; & enjoignez lui de vous en faire rapport, nos agents ayant également ordre de nous le faire savoir.

TURQUIE.

Constantinople le 15 février. Le grand visir a enfin reçu ordre de revenir à Constantinople, avec l'étendart de Mahomet, malgré les oppositions de ses ennemis.

La ratification du traité de paix avec la Russie, nous est parvenue; & le chargé d'affaires de cette puissance, qui doit être le précurseur de l'ambassadeur russe, est attendu ici, de jour en jour. L'hôtel de l'ambassadeur russe sera réparé aux frais de la Porte. — On a rendu ces jours derniers, la liberté à 25 officiers & à 20 bas-officiers russes qui sont présentement entretenus par la Porte. — L'internonce de Sa Majesté l'empereur, aura mardi prochain sa première audience du Grand-Seigneur. — Quelques corps des tartares ont pillé & mis le feu à plusieurs villages, en passant par la Servie, pour retourner dans leurs foyers. Le gouverneur d'Andrianople a reçu ordre en conséquence, de marcher contre eux, à la tête d'un corps de troupes & de faire pendre tous les coupables sans égard au rang dès qu'il les aurait atteints.

SUEDE.

Stockholm le 31 mars. Le roi a encore dicté & signé quelques heures avant de mourir, différentes dépêches. — Aussitôt après la mort de Sa Majesté, la régence à la tête de laquelle se trouvait le duc de Sudermanie, se rendit dans les appartemens du prince royal, pour le saluer roi. Le sénéchal du royaume, comte de Wachtmeister y fit lecture du testament du feu roi, les portes étant restées ouvertes. Le duc de Sudermanie y est désigné tuteur du jeune roi & nommé regent du royaume jusqu'à sa majorité. — Le secrétaire de révision, Mr Loftpom, dans l'absence du heraut du royaume, a proclamé le nouveau roi, en criant: *vive le roi, Gustave Adolphe.* Pareille proclamation a été publiée & affichée dans la ville & les faubourgs, par les herauts d'armes du royaume, avec les cérémonies d'usage. — Le roi reçut le jour même de sa mort, le viatique à huit heures du matin; il signa ensuite la patente de gouverneur de Stockholm pour le baron d'Armfeld, & une ordonnance concernant la proclamation du jeune roi, Gustave Adolphe. — Les princes du sang, les bour-

geois & officiers civiles, ainsi que les chefs des régiments, ont prêté le 29 mars, serment de fidélité au nouveau roi; & le 30 du même mois Sa Majesté & le duc de Sudermanie ont reçu le serment de tous les corps de métiers, de différents colleges & des régiments de la garnison. — Il y a eu jusqu'à présent 39 personnes arrêtées; on continue l'interrogatoire des prisonniers, mais il n'en transpire rien encore dans le public — MM-Dahlberg, premier médecin du roi, Walquist, grand-aumônier, Borgenstierne, chambellan & deux pages furent présents à la mort du roi.

L'assassin Ankerström, est fils de ce même Ankerström qui fut décapité pour avoir refusé de porter les armes contre les Russes; il avait épousé une femme riche, qui lui a donné quatre enfants. Il était d'un caractère mélancolique & sombre; la vie, de son aveu même, lui était à charge. Il s'aplaudait de ce que le crime atroce qu'il vient de commettre, mettra fin à une existence qui lui était insupportable, sans nuire à sa patrie — Lorsque l'officier de police se présenta chez le secrétaire du roi, baron de Bielke, pour l'arrêter, celui-ci lui dit: "vous venez un demi heure trop tard; déjà j'ai pris un poison dont je sens les effets terribles; ne cherchez pas chez moi des traces de la conjuration; il n'en existe plus, mes papiers sont brûlés."

D A N N E M A R C.

Copenhague le 7 avril. Notre cour prendra demain le deuil à l'occasion de la mort du roi de Suède, pour six semaines, à trois intervalles différents. — Le dernier courrier Suédois a apporté à Sa Majesté une lettre écrite de la propre main du nouveau roi de Suède, où il lui notifie la mort de son auguste père; & avant-hier il est parti d'ici un courrier chargé de lettres de condoléance pour le roi de Suède.

P R U S S E.

Berlin le 12 avril. Le gouvernement a publié une proclamation en date du 31, mars dans laquelle il inculque aux habitans, le respect qui est dû aux gardes militaires, en les prévenant, que ces gardes sont autorisées à se venger des insultes qui pourraient lui être faites. Nous ignorons ce qui a pu donner lieu à cette proclamation.

Le Lieutenant-général, Mr. Adolphe Lettloff d'Ufedom, chevalier de l'ordre de l'aigle noire, est mort à Schneidemühl, le 10 de ce mois.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre d'Ulm, en Suabe, du 22 mars.

On dit que le roi de Prusse a désapprouvé les voyes de fait, que le ministre s'est permises en son nom en France & dans quelques pays adjacens. Il s'est expliqué là-dessus dans une lettre écrite au duc de Wirtemberg, où il dit que, dans le cas que de pareilles contestations s'élevaient encore, on ne ferait plus de démarches pareilles à celles qu'on fit au sujet de Weiltingen, & qu'autant que cela dépendrait de lui, tout serait terminé amicalement.

Liege le 5 avril. Il passe par notre ville beaucoup de chevaux de remonte, qui sont conduits dans les Pays-bas.

H O L L A N D E.

La Haye le 7 avril. On a conduit dernièrement au delà de nos frontières, un émissaire français qu'on soupçonnait vouloir attenter à la vie d'un grand personnage. On n'a néanmoins rien trouvé dans ses papiers qui pût prouver suffisamment ses mauvais desseins. — On nous mande de Coblenz, que l'électeur de Trèves a reçu différents avis sur certains projets qu'on avait formés, & qu'il prend des précautions en conséquence.

A N G L E T E R R E.

Londres le 5 avril. Le comte Elging est parti le 30 du mois dernier pour Vienne, pour féliciter le roi François sur son avènement au trône, & mettre la dernière main à une affaire importante, qui a occupé depuis quelques jours, notre cabinet. Il est également chargé d'une commission pour la cour de France, dont le succès dépendra de l'issue de ses négociations à la cour de Vienne. On dit avoir reçu la nouvelle de la Chine, que l'empereur a défendu l'importation des fourrures à Canton; ce qui nuira considérablement au commerce de Nootkafund & à la compagnie de Honduras.

I T A L I E.

Rome le 16 mars. La nouvelle de la mort inopinée de l'empereur a causé ici une consternation universelle, & profondément affligé le *St Pere*, qui mettait sa principale espérance en lui pour le recouvrement d'Avignon. Il avait pour cet effet adressé à ce monarque le bref suivant en date du 3 de mars.

Pie VI. souverain pontife, à notre très cher fils en J. C., Léopold II., illustre empereur, élu roi des Romains, roi apostolique de Hongrie & roi de Bohême, salut & bénédiction apostolique.

Notre très-cher fils. Au moment où l'assemblée nationale s'est emparée par un décret & d'une manière si révoltante de nos anciennes souverainetés enclavées dans le territoire de la France, quelle autre ressource nous restait-il, que d'exposer aussitôt cet attentat dans un acte public, & d'adresser immédiatement nos protestations à tous les rois de l'Europe, pour exciter du moins leur indignation contre une si énorme injustice?

Avant d'envoyer notre dénonciation aux autres souverains, nous avons chargé notre vénérable frère Jean-Baptiste, archevêque d'Ionie & notre nonce ordinaire à votre cour, de la présenter à V. M. I. C'était à elle, en effet, que nous avons cru devoir d'abord recourir; placé à la tête du plus grand des empires, distingué entre les autres potentats par une prééminence de dignité & de puissance, vous êtes particulièrement chargé, & c'est l'une de vos plus hautes prérogatives, de soutenir le St Siège apostolique & de défendre ses droits toutes les fois que votre appui lui devient nécessaire. Nous savions d'ailleurs que vos lumières supérieures vous montreraient promptement combien l'impunité de l'injustice qui nous a été faite, serait un funeste acheminement à l'invasion des autres états, dont on voudrait dépouiller sans aucun droit les légitimes souverains. Notre nonce apostolique s'est donc rendu auprès de V. M. I. & lui a remis notre mémoire, après avoir exposé avec exactitude les motifs de nos plaintes & l'objet de nos réclamations. V. M. I. suivant aussitôt l'impulsion de sa bonté ordinaire, a manifesté à notre nonce les nobles sentimens de justice & de magnanimité dont elle est animée. Elle a bien voulu lui dire qu'elle se chargeait avec intérêt de défendre une cause si juste, & qu'elle saisirait avec empressement l'occasion de se concerter avec les autres souverains, pour faire restituer au St Siège les états qu'on venait de lui enlever; mais V. M. ne s'est pas bornée à cette première assurance de ses généreuses intentions; notre nonce s'étant de nouveau présenté devant elle, S. M. I. lui a reiteré les mêmes promesses, avec encore plus d'énergie. Vous lui avez ordonné de nous écrire en votre nom, que vous employeriez tous les moyens qui sont en votre pouvoir, pour nous faire réintégrer dans notre souveraineté d'Avignon & du Comtat; que rien n'était plus évidemment juste que cette restitution; que rien n'intéressait d'ailleurs plus essentiellement tous les autres souverains, que d'empêcher que l'exemple d'une pareille usurpation pût jamais être couvert par aucun titre de prescription.

Nous vous rappelons avec joie vos propres paroles, N. T. C. fils, non seulement pour vous faire connaître toute l'étendue de la confiance qu'elles nous inspirent, mais encore pour publier hautement les importantes obligations dont nous reconnaissons vous être redevables. Nous ne croyons donc pas pouvoir nous dispenser de vous en offrir par écrit nos plus vives actions de grâces.

Les autres bons offices que nous avons déjà reçus de V. M. I. & tous ceux dont nous espérons qu'elle nous favorisera de jour en jour, quelque grands qu'ils puissent être, ne nous feront jamais oublier un service aussi signalé. Pour indiquer à V. M. tous les motifs qui peuvent la déterminer à ajouter à ses bienfaits, ou à les rendre encore plus glorieux pour elle-même, nous croyons devoir lui faire part de la douleur infinie dont nous sommes nuit & jour accablés, en voyant que la religion de J. C. qui était si florissante en France depuis l'origine de cette monarchie, y est à présent livrée aux derniers outrages, & presque entièrement abolie. Vous n'ignorez certainement pas que les véritables fideles & les ministres de l'église éprouvent le plus violentes persécutions, & que tous les gens de bien y sont réduits à prendre la fuite. — L'esprit d'impiété qui désole ce malheureux royaume, menace d'étendre ses ravages dans tous les autres états; & par les richesses dont ils disposent, par leurs complots, par leurs nouvelles opinions, enfin par tous les moyens de corruption qu'ils emploient ouvertement ou en secret, les forcenés travaillent à anéantir partout les droits de la religion, du trône & de la société; ils attaquent la puissance de dieu même, pour faire disparaître entièrement l'autorité des rois qui en est une émanation, & dont sa volonté suprême est le plus ferme appui. — Tandis que cette audace, jusqu'à présent inconnue, fait craindre les revers les plus désastreux, tandis que cette contagion devient de jour en jour plus terrible, & qu'elle étend au loin les fatales influences d'un venin prêt à se développer par le bouleversement général de l'ordre public, à qui importe-t-il plus qu'aux rois eux-mêmes, de couper le mal dans sa racine, & d'en étouffer entièrement le germe. — Vous occupez, N. T. C. fils, le premier rang entre les souverains: vous pouvez donc être le promoteur & le chef d'une coalition si nécessaire, pour défendre la cause de dieu, votre cause à tous; & pour la faire triompher par la réunion de vos forces. Nous n'avons pu, N. T. C. fils, nous entretenir avec vous sur les moyens de recouvrer par votre autorité nos états enclavés en France, sans vous recommander les intérêts de la religion elle-même, qui nous touche beaucoup plus profondément, & nous cause une toute autre sollicitude. — Si nous vous en parlons, ce n'est pas que nous ayons les moindres doutes sur votre grandeur d'ame; c'est uniquement pour remplir un devoir sacré de notre ministère, & pour ajouter autant qu'il est en notre pouvoir, l'aiguillon de la véritable gloire aux autres motifs qui vous pressent d'exécuter les projets si grands & si dignes de vous, dont vous êtes occupé. — Afin de rendre le tout-puissant de plus en plus favorable à toutes vos entreprises, nous accordons, du fond de notre cœur paternel & avec l'affection la plus tendre, à V. M. J., ainsi qu'à toute l'auguste maison d'Autriche, notre bénédiction apostolique, comme le prélude de tous les autres dons du ciel.

Donné à Rome, le 3 mars, l'an de N. S. 1792, & le 18^e de notre pontificat.

Avignon, le 24 mars. Mardi dernier, le tribunal criminel a tenu sa première séance publique. On a commencé à donner connaissance aux accusés des dispositions contr'eux. Le public a vu avec respect cette nouvelle manière de procéder. Il s'est conduit avec toute la décence possible, malgré les horribles souvenirs que l'appareil qu'il avait devant les yeux, a dû faire naître dans tous les cœurs. Les séances

se continuent tous les jours matin & soir. — Le maire d'Arles, obéissant au décret qui le mande à la barre de l'Assemblée nationale, a passé hier par cette ville. Nous ignorons s'il était accompagné de ses confrères.

F R A N C E.

Paris, le 1 avril. Mr. Delessart a subi, à Orléans, son premier interrogatoire, qui a duré, dit-on, environ 3 heures; en conséquence, il n'est plus au secret. Il presse la levée des scellés mis à Paris sur ses papiers, & l'expédition de toutes les pièces nécessaires à l'instruction de son procès. — On assure que Mr. de Choiseul-Gouffier, notre ambassadeur à Constantinople, ayant refusé l'ambassade d'Angleterre, à laquelle il avait été désigné, le roi vient de nommer à cette ambassade Mr. de Chauvelin. Mr. l'évêque d'Autun doit l'accompagner dans cette mission importante. Le bruit se répand que Mr. de Condorcet vient de subir une attaque d'apoplexie. Nous le repetons sans le garantir. — On pense que la fête qui se préparait pour les soldats de Chateau-Vieux n'aura pas lieu. Cette fête triomphale serait un outrage au corps Helvétique.

On assure qu'en cas qu'on ne reçoive pas avant le 2 de ce mois, des dépêches officielles de la cour de Vienne; ce silence sera le signal d'une déclaration de guerre de notre part.

— M. Bourgoing qui se trouve actuellement à Madrid, doit y prendre le caractère de ministre plénipotentiaire de France. — Le régiment suisse d'Ernest, se trouve encore actuellement à Sorgue. Le ministre est en négociation avec le canton de Berne, pour tâcher d'obtenir qu'il révoque le rappel qu'il a fait de ce régiment. — Il est arrivé ici, samedi dernier, deux couriers dont l'un de Vienne & l'autre de Berlin. Le premier doit avoir apporté la nouvelle, que le roi François fait marcher des troupes vers les frontières de France, d'où il résulterait que la guerre serait inévitable. On assure que notre ministre à Vienne, Mr Noailles est attendu dans cette ville. — On a reçu également un courrier de Madrid.

Strasbourg, le 22 mars. On a donné, le 18 mars, sur tout le cours du Rhin, des ordres de ne point fournir des grains à la France sous des peines très-sévères. — La nouvelle de Ratisbonne relative au projet de Léopold & du roi de Prusse arrêté à Pilnitz sur un changement à opérer dans la constitution germanique, est confirmée par des lettres de Munic & d'autres cours d'Allemagne. — Tout le monde a les yeux fixés sur le roi François. L'anecdote suivante peut donner quelque jour sur ses sentimens relativement à la constitution française. A la mort de Joseph, jusqu'à l'arrivée de Léopold à Vienne, il fut régent. Un seigneur s'adressant à lui pour être élevé à la dignité de comte: "Mon pere ne fera pas de comtes, répondit-il, je vous en garantis, mais si vous pouvez lui indiquer un moyen de faire des paysans, je vous assure d'avance de sa reconnaissance."

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PREMIERE LEGISLATURE.

Suite de la séance du jeudi. M. Dorisy occupe le fauteuil. — Un de MM. les secrétaires fait lecture d'une lettre du département du Canta, qui confirme le récit des désordres arrivés dans cette partie du royaume, & annonce qu'il n'y a point de force publique à opposer aux séditieux; que la gendarmerie nationale n'est point organisée; qu'il n'y a que la garde nationale d'Aurillac, qui ne peut se transporter à la fois

dans tous les lieux où se manifestent ces coupables violences. — On fait lecture d'une lettre écrite par un particulier au maire d'Arpajon, & adressée à l'Assemblée par la municipalité de cette ville; en voici la substance: "La parfaite réputation dont vous jouissez, & de laquelle je me suis amplement informé, me détermine à m'adresser à vous pour vous confier un secret très-important. M. Delessard, ci-devant ministre des affaires étrangères, était dénoncé depuis long-tems comme traître à la patrie: il avait formé le dessein de sortir de France, pour aller en pays étranger chercher du repos; il me chargea de lui acheter de l'argent, & me remit un porte-feuille d'assignats pour les échanger. Bientôt j'apprends son arrestation: alors, je fors à quelques pas d'Arpajon, pour déposer les sommes qu'il m'avait confiées, & chercher un endroit propre à les cacher; je fais un trou en terre; j'enveloppe 250,000 liv. en assignats dans une toile cirée, que je mets avec l'or & l'argent dans une boîte; je viens ensuite à Paris; on s'empare de ma personne; on me montre des lettres de moi, qu'on a trouvées chez M. Delessard, & qui font croire que je suis son agent; on me conduit au secret le plus étroit de la conciergerie. Je vous prie de me faire réponse; je vous indiquerai le lieu du dépôt, vous aurez la bonté de m'envoyer cet argent." — Cette lettre est renvoyée au Comité de surveillance. — Les députés extraordinaires du département des Bouches du Rhône, introduits à la barre, exposent de nouveaux détails sur les troubles arrivés à Aix, le 28 fevrier; après avoir inculpé les membres du directoire de ce département, ils demandent que l'Assemblée décrète que les membres des corps administratifs soient indemnisés des dépenses que leur occasionnent les déplacements & les voyages, lorsqu'ils sont convoqués en conseil général. — Cette pétition est renvoyée aux Comités des pétitions & de l'extraordinaire des finances. —

Séance du vendredi 30 mars. On annonce qu'une députation des gens de couleur, résidant à Paris, demande à présenter ses hommages à l'Assemblée. — L'Assemblée décide qu'elle sera admise à l'instant. — MM. Raimond, Dufouquet, Saint-Réal, Poizat, Fleury, Lamotte, Colon, Honoré Saint-Albert, sont introduits à la barre. — M. Raimond porte la parole. — "Legislateurs, après de longues & de cruelles persécutions, il nous est permis, enfin, d'éprouver des jours plus heureux. Déjà votre présence & l'asyle de la liberté, nous font oublier tous nos malheurs. C'est à vous qu'il était réservé de porter un regard bienfaisant sur les Colonies, pour y détruire le dernier & le plus désastreux des préjugés; c'est à vous qu'il appartenait de régénérer les Colonies par cette vérité, que le bonheur de toute société dépend de l'égalité des droits; qu'elle seule peut établir la prospérité sur les bases éternelles de la justice. Legislateurs, recevez nos hommages, recevez ceux de tous nos freres les hommes de couleur & negres libres; ils vous parlent par ma voix: ils jurent de consacrer au service de la nation, au soutien de la loi & de la constitution, le sang qui leur reste, après les horribles combats qu'ils ont soutenus, tantôt pour sauver leurs concitoyens, tantôt pour se soustraire à leur aveugle fureur; ils jurent solennellement d'oublier toutes les persécutions qu'ils ont éprouvées,

pour ne se souvenir que du jour heureux où, par la plus sage des lois, vous rendez la paix aux Colonies, la prospérité au commerce, & des citoyens à l'Etat. Pour nous, constamment dévoués à la constitution, à la défense des droits de nos freres, au rétablissement de l'ordre & de la paix dans les Colonies, nous offrons toujours nos services; aucun sacrifice ne nous coûtera pour remplir ce devoir sacré: nous sommes fixés en France; nous y avons transporté nos propriétés & nos familles, & cependant nous sommes prêts à les abandonner, à renoncer à une vie paisible, & à braver tous les périls, si nous pouvons être utiles dans les Colonies, soit pour y éteindre des haines que des circonstances malheureuses y ont fait naître, soit pour porter nos freres de couleur à aider de tous leurs moyens les blancs à réparer les pertes qu'ils ont pu faire, à contribuer enfin au parfait accord qui doit régner entre tous les citoyens." — Mr. le président répond aux députés & leur accorde les honneurs de la séance. — L'Assemblée ordonne l'impression du discours & l'envoi de l'extrait du procès-verbal dans les Colonies. — Mr. Lafond-Ladebat fait, au nom des Comités de surveillance & des finances, un rapport sur les troubles qui semblaient prêts à éclater ce matin dans la capitale; à cause de la Maison de secours, qui a fait circuler tant de billets de confiance. — L'Assemblée nationale décrète que la caisse de l'extraordinaire mettra à la disposition du ministre de l'intérieur, & sous sa responsabilité, la somme de 3 millions, à titre d'avance, qu'il remettra à celle du directoire du département, sur la réquisition légale, pour être remise à la municipalité de Paris, à titre d'avance & à la charge d'en faire le remboursement. — M. Barberoux, député extraordinaire de Marseille, introduit à la barre, lit une pétition dans laquelle il annonce que les vaisseaux de Marseille sont menacés d'être arrêtés dans le port de Gènes, à cause du retard qu'éprouve le paiement des intérêts de l'emprunt fait aux Génois; que la ville de Marseille n'a été dans cette affaire que le prête-nom du gouvernement, qui en a retiré tous les avantages; c'est cependant aujourd'hui, en vertu du traité, à la ville de Marseille que les Génois peuvent s'en prendre du non-paiement. — Cette pétition est renvoyée au Comité de liquidation.

A V I S.

On trouve au bureau de la gazette française, le discours de Mr. le chancelier Kollatay sur les domaines royaux & celui de Mr. Lezeński sur la même matière, traduits du Polonais en français. Le discours de Mr. Kollatay est une dissertation savante sur les domaines royaux; on ne lui a donné ce titre, que parce qu'il a été prononcé en pleine Diète; il renferme des recherches curieuses & profondes sur la nature & les principes du régime féodal sur l'origine des domaines royaux, sur les abus de leur régie, les réformes dont elle est susceptible &c. Le discours de Mr. Lezeński contient des détails intéressants sur la prépondérance de la Russie, les moyens qu'elle a mis en usage pour la maintenir, & ceux que la Diète a employés pour s'y soustraire. C'est l'esquisse du regne actuel. L'ouvrage de Mr. le chancelier Kollatay, de 150 pag. se vend 1 flor. 15 gr.; & celui de Mr. Lezeński de 54 pag. 15 gros.

On s'abonne tous les jours pour cette Gazette, chez les libraires Netto & Comp. au faubourg de Cracovie; ou au bureau de la dite Gazette, au Palais de la République, autrefois palais de Brühl. La gazette de Varsovie parait le Mardi, le Mercredi, le Vendredi & le Samedi.